



## Récupération avant échéance du Bail d'une annexe au logement

Par **HBD**, le **22/07/2021** à **12:03**

Bonjour,

Nous jouissons depuis le début de notre Bail d'un cagibi sur le palier, en annexe de l'appartement. Cette pièce n'est pas indiquée au Bail mais l'état des lieux mentionne la remise de la clef de ce cagibi. Il y a eu un changement de Bailleur dans l'intervalle mais depuis le début la jouissance de cette pièce avec notre appartement était claire.

Notre Bailleur nous demande de libérer cette pièce dans les 6 semaines étant donné qu'elle ne figure pas au Bail.

Il y a quelques temps nous avons par ailleurs été sollicité par le bailleur qui souhaitait savoir si nous avons une cave et nous avons mentionné cette pièce.

Pouvons-nous refuser sa demande ? Nous avons en effet pas mal d'affaires dans cette pièce et la libérer aussi vite pendant l'été va être compliqué pour nous.

Merci !

Par **janus2fr**, le **22/07/2021** à **13:25**

Bonjour,

C'est le bail qui fait foi et indique l'assiette de la chose louée. Il s'avère que vous ne louez pas cette pièce. Vous ne pouvez pas en garder la jouissance de force...